

À la Une

Edito

Au moment où je quitte mes fonctions de sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel à la Direction des ressources humaines du Secrétariat général, je tenais à saluer l'implication des équipes de la sous-direction et des réseaux (service social, médecine de prévention, inspection santé et sécurité au travail) dans leurs missions afin d'améliorer les conditions de vie au travail et l'accompagnement de l'ensemble des agents du ministère dans leur vie professionnelle et personnelle.

Je remercie tous ceux qui ont contribué aux politiques sociales, à la politique santé et sécurité au travail ainsi qu'à la politique du handicap.

Je souhaite également souligner la qualité du dialogue social et des échanges avec nos partenaires mutualistes ou associatifs.

Dans mes nouvelles fonctions à la préfecture de Police, nul doute que je garderai un œil attentif et bienveillant sur la SDASAP.

Merci à tous et aux fidèles lecteurs de la lettre Actionsociale Infos !



Par arrêté du 22 mai 2018, Isabelle MERIGNANT, administratrice civile hors classe, est nommée aux fonctions de sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement à la tête de la sous-direction de la protection sanitaire et de l'environnement (SDPSE) de la préfecture de Police, à compter du lundi 4 juin 2018.

Actualité du ministère

La collecte des tenues usagées : c'est jusqu'au 15 juin !

Depuis le 15 mai, les trois sites d'expérimentation – la DGGN, le SGAMI Sud-est, le Chesnay – collectent des tenues usagées au profit du projet Filière de Réemploi/recyclage Industrielle de Vêtements Professionnels (FRIVEP).



De nombreux témoignages d'intérêt

Vous êtes nombreux à saisir la mission développement durable pour exprimer votre intérêt pour la démarche, soucieux de valoriser vos tenues professionnelles usagées.

Pourquoi seulement trois sites de collecte ? A quand une généralisation sur le territoire ? Dans la phase d'expérimentation, trois sites pilotes ont été choisis, représentatifs des activités du ministère de l'Intérieur, avec une capacité à dégager des volumes importants. L'objectif est bien un dispositif de collecte sur le périmètre ministériel : à terme, tous les services devraient être concernés !



De premiers résultats très concluant

SGAMI Sud-est et Le Chesnay

Dans les services de la police, la collecte des tenues usagées a été mise en place dans le cadre du marché de prestation habillement, depuis 2016. Les agents sont invités à déposer leurs vêtements usagés dans des bacs sur leur site d'affectation ; les vêtements sont centralisés au niveau des SGAMI et des écoles de police, pour être enlevés par le prestataire habillement. Aujourd'hui, faute de filière de réemploi ou de recyclage, les vêtements sont détruits par incinération.

En 2016 et en 2017, plus 70 tonnes de vêtements ont été collectées chaque année !

Direction Générale de Gendarmerie Nationale à Issy-les-Moulineaux

La démarche de récupération des effets usagés est nouvelle.

Depuis le 15 mai, ont été collectés :

- au Chesnay, 1 tonne d'effets,
- au SGAMI Sud-est, 600 kilos de vêtements,
- à la DGGN, 300 kg.



FRIVEP, un Engagement pour la Croissance Verte

Un EVC est un partenariat entre des porteurs de projets et l'État pour promouvoir la croissance verte et lever les barrières au déploiement de l'économie circulaire. Il s'agit de favoriser une croissance économique respectueuse de l'environnement naturel. Dans ce cadre, FRIVEP vise à préparer la mise en œuvre de solutions techniques mutualisées et adaptées pour traiter les gisements de vêtements, en s'assurant de la traçabilité et de la sécurisation tout au long du processus.

Le saviez-vous ?

Seulement 18 % des textiles et des chaussures dont les français se débarrassent rejoignent la filière de la récupération de textile.

Merci de votre engagement, indispensable à la réussite de la démarche !

>>> Pour en savoir plus

Site du développement durable : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr>

Santé

Fête de la musique : préserver votre audition grâce aux bouchons d'oreilles



Avec la période estivale, les manifestations musicales se multiplient : pour le bonheur de ceux qui aiment la musique, la Fête de la Musique et des festivals d'été sont organisées.

Pour que la musique reste un plaisir durable, il est important d'être sensibilisé sur les risques auditifs et les solutions pour préserver son capital auditif. L'association JNA (journée Nationale de l'audition) lance une campagne de prévention nationale pour inciter le public à protéger leurs oreilles avec des bouchons d'oreilles lors de concerts, soirées en discothèque... Les troubles de l'audition liés aux traumatismes sonores

sont majoritairement évitables, d'où la nécessité de se protéger à l'aide de protections auditives.

1 jeune sur 2 âgé de 13 à 25 ans a déjà ressenti une douleur dans l'oreille, des sifflements ou bourdonnements après écoute de musique amplifiée¹ et 59 % ont attendu que ça passe. Pourtant la gêne auditive après une exposition ne passe pas forcément².

La JNA a choisi le DJ Bob Sinclar comme ambassadeur de cette campagne de prévention qui cible particulièrement les jeunes. Une BD pédagogique a ainsi été réalisée avec le DJ international avec pour objectif d'inciter les jeunes à porter des protections auditives lors de concerts.



1 et 2 Enquête JNA - IPSOS 2015

Numéro d'appel Allo-conseils acouphènes (mise en place avec l'association France acouphènes) : **0 820 22 213** (prix d'un appel + 0,09 €/mn).

Application sonomètre gratuite « dB live JNA », permet via son smartphone de mesurer le niveau sonore ambiant du lieu où on se trouve.

>>> Pour en savoir plus

Site de la JNA : > <http://www.journee-audition.org/images/cp/cp-campagnejnaprevention-fetedelamusique.pdf>

> www.nosoreillesontient.org

Épidémie de rougeole en France, pensez à la vaccination !

La rougeole touche actuellement plusieurs régions françaises et l'augmentation rapide du nombre de cas depuis le début de l'année peut faire craindre une nouvelle épidémie importante sur l'ensemble du territoire. Après avoir diminué entre 2012 et 2016, le nombre de cas de rougeole augmente de manière importante depuis novembre 2017. Cette situation est la conséquence d'une couverture vaccinale insuffisante chez les nourrissons (79 % avec deux doses de vaccin au lieu des 95 % nécessaires), les enfants et les jeunes adultes. La très nette augmentation du nombre de cas depuis novembre 2017 en Nouvelle-Aquitaine se prolonge en 2018, avec la survenue de plusieurs foyers épidémiques dans cette région ainsi que dans d'autres régions françaises.

Situation épidémiologique en France au 30 mai 2018

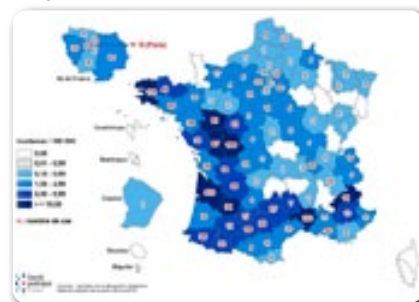
Bulletin épidémiologique rougeole. Données de surveillance au 30 mai 2018.

• Une personne atteinte de rougeole peut contaminer 15 à 20 personnes

La rougeole est une infection virale très contagieuse et potentiellement grave pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif. C'est une maladie qui ne touche pas seulement les jeunes enfants mais également les adolescents et les jeunes adultes. La rougeole est due à un virus respiratoire qui se transmet par la projection de gouttelettes salivaires ou respiratoires, en particulier lors de la toux et des éternuements. La contagiosité des cas de rougeole débute environ quatre jours avant l'éruption et dure jusqu'à quatre jours environ après le début de l'éruption.

• La vaccination est le seul moyen d'être protégé contre la rougeole

Santé publique France rappelle la nécessité d'une couverture vaccinale très élevée dans la population (au moins 95 % avec deux doses de vaccin chez les enfants et les jeunes adultes). Une telle protection collective permettrait d'éliminer la maladie et ses complications et ainsi protéger également les personnes les plus fragiles ne pouvant être elles-mêmes vaccinées (nourrissons de moins d'un an, femmes enceintes, personnes immunodéprimées). Il est donc impératif que toutes les personnes nées à partir de 1980 aient reçu deux doses de vaccin.



À compter du 1^{er} janvier 2018, la vaccination contre la rougeole est obligatoire chez le nourrisson, qui doit recevoir une dose du vaccin combiné Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) à l'âge de 12 mois et une seconde dose entre 16 et 18 mois.

>>> Pour en savoir plus

Source : > <http://www.santepubliquefrance.fr/Actualites>

Vaccination-info-service (page dédiée à la rougeole) : > <http://www.vaccination-info-service.fr/Rougeole>

Outils d'information : > <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/rougeole/outils.asp>

La rougeole, comprendre pour agir : > <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/rougeole/comprendre-agir.asp>

Épidémie de rougeole en France, actualisation des données de surveillance : > <http://invs.santepubliquefrance.fr>

Canicule : dispositif de surveillance saisonnière activé au 1^{er} juin 2018



Alors que les phénomènes météorologiques de fortes chaleurs s'avèrent chaque année de plus en plus fréquents et intenses en France métropolitaine, Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé, a réuni l'ensemble des acteurs du Plan national canicule (PNC) dont le dispositif sera activé comme chaque année le 1^{er} juin. A partir des études menées par Santé Publique France, la ministre des Solidarités et de la Santé a rappelé que les impacts sanitaires ne se limitent pas aux canicules mais apparaissent dès les premiers pics de chaleur, notamment pour les populations fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sans abri...).

Chaque individu réagit différemment face à des conditions de température anormalement basses ou élevées. Les réactions à la chaleur d'une personne peuvent varier d'un jour à l'autre. La résistance à la chaleur est due à la sécrétion d'une protéine protectrice. La population générale, à de rares exceptions, en est pourvue normalement et s'adapte peu à peu à la chaleur en cas de canicule. Les personnes âgées et les jeunes enfants peuvent avoir une sécrétion défectueuse de cette protéine, c'est pourquoi ils sont plus vulnérables. L'expérience montre que lorsque la chaleur reste élevée la nuit, > 21°C en continu, lors des premières

chaleurs, le corps n'étant pas habitué à des températures élevées, quand il fait très humide et qu'il n'y a pas de vent et que les effets de la pollution atmosphérique s'ajoutent à ceux de la chaleur, la difficulté d'adaptation devient importante pour les personnes. L'organisme a besoin de diminuer sa température corporelle et il faut mettre tous les moyens en œuvre afin de permettre cette adaptation à la chaleur.

Néanmoins, lorsque les conditions climatiques deviennent extrêmes, des dispositions doivent être mises en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail et de vie, et qu'importe les données extérieures, quand un travailleur présente des symptômes ou des signes de malaise causés par la chaleur, il doit cesser son travail immédiatement. Il est donc primordial en périodes chaudes d'être tous vigilants.

>>> Pour en savoir plus

Sur l'Intranet de l'action sociale / Actualités à la une :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

> Fiche reflexe canicule juin 2017

Source : > ministère des Solidarités et de la Santé

> Santé publique France

> La carte de vigilance de Météo France

> Conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance

En préfecture...

Jura : journée de prévention de sécurité routière au travail

Le préfet du Jura, Richard Vignon, a souhaité déclinier au sein des services de l'État la semaine de la sécurité routière au travail en organisant des ateliers le mardi 15 mai au sein de la préfecture. Ils ont été animés par la Police nationale, la Gendarmerie nationale (EDSR) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura ainsi que le coordinateur sécurité routière. Les principaux axes de prévention étaient les effets de la consommation de drogue et/ou d'alcool sur les conducteurs et les distracteurs possibles. En ce sens, deux ateliers d'une heure chacun ont été mis en place :

- un atelier relatif au risque de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants :
- un atelier pratique avec un simulateur de conduite et des lunettes de simulation d'alcoolémie et de fatigue.

Une belle initiative au bénéfice de 27 agents.



>>> Pour en savoir plus

Andréa Landot, chargée de communication et adjointe à la cheffe du Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État
Courriel : andrea.landot@jura.gouv.fr - tél. : **03 84 86 84 42**

Réseaux

Journée de rencontres de la M2RP

Le jeudi 19 avril 2018, à l'initiative commune du bureau de la formation des cadets et adjoints de sécurité de la préfecture de Police (PP-SDF-DF-FCADS) et de la mission reconversion et réorientation de la Police (M2RP) de la DRCPN s'est tenue une nouvelle journée de rencontres, dans l'amphithéâtre des locaux de la préfecture de Police, entre entreprises de la sécurité privée et adjoints de sécurité. Le matin, après une présentation des métiers de la sécurité privée dont la diversité et le niveau de professionnalisation croissent de façon exponentielle, un débat s'est engagé entre les 25 adjoints

de sécurité présents et les responsables de la société Securitas. Les questions portaient notamment sur les salaires, les évolutions de carrières et surtout sur les nouveautés réglementaires autorisant très prochainement le déploiement d'agents de sécurité renforcée (armés). L'après-midi, sous le même format, la société Samsic et sa filiale Mayday ont abordé la même thématique. Il a été très clairement énoncé que le niveau de professionnalisme attendu par les autorités, les clients et les prestataires serait très élevé et que la qualité du recrutement constituerait la clef de voûte

de prestations haut de gamme, dont la réussite est un impératif absolu pour tous les acteurs de cette co-production de sécurité.

En ce sens, les adjoints de sécurité ne souhaitant pas intégrer les rangs de la Police nationale ont pu constater que le savoir-faire et le savoir-être acquis durant leur contrat, représentaient une plus-value indéniable aux yeux des potentiels recruteurs.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN :
<http://police-nationale.minint.fr/>

Retraite

Les téléphones portables destinés aux seniors

En téléphonie mobile comme dans d'autres domaines, les besoins évoluent avec l'âge. Plusieurs fabricants proposent à présent des téléphones spécifiquement conçus pour les seniors. Certains sont réduits au strict minimum (4 touches d'appel direct, rien de plus), d'autres intègrent tout de même des fonctions supplémentaires (répertoire, SMS, jeux...). Il existe aussi des smartphones qui permettent de recevoir ses e-mails et de naviguer sur Internet. Ces téléphones mobiles présentent des fonctionnalités et une ergonomie adaptées aux personnes souffrant de troubles de la vue, de l'audition ou encore de la mémoire.

• Différents formats

Monobloc, à clapet, avec écran tactile... En fonction de ses aptitudes technologiques la personne peut choisir le format qui lui correspond le plus. Le clapet par exemple permet d'intégrer un grand écran et un grand clavier dans un format réduit une fois fermé, il écarte également tout risque d'appel intempestif, et la communication est coupée avec certitude quand on le replie.

• Une ergonomie plus claire

Les touches sont plus grosses et plus espacées. Elles peuvent aussi permettre d'accéder directement aux contacts préenregistrés ou aux fonctionnalités les plus utilisées.

• Un volume sonore élevé

Les téléphones proposent des volumes sonores élevés, des sonneries d'intensité et de tonalités variables. Certains sont compatibles avec les appareils auditifs. Les fabricants mentionnent en effet un niveau de compatibilité (M4/T4, T4/M3...) où le T désigne la compatibilité avec les appareils auditifs à bobine (induction) et le M la compatibilité avec les appareils auditifs qui en sont dépourvus.

• Accès direct et touche d'urgence

Ils sont pourvus d'un bouton d'urgence. En appuyant sur cette touche, l'utilisateur génère l'envoi d'un message ou un appel successivement, aux numéros préenregistrés ou aux urgences. La localisation peut aussi être communiquée.



>>> Pour en savoir plus

Source sur le site Internet de « Que Choisir » :

> <https://www.quechoisir.org/>

Site Internet de l'Institut nationale de la consommation :

> <https://www.inc-conso.fr/>

Aide au maintien à domicile

Les fonctionnaires retraités qui peuvent bénéficier, en cas de besoin, d'une aide au maintien à domicile, sont les titulaires d'une pension civile de l'État, les titulaires d'une pension de retraite du régime des pensions des ouvriers de l'État, les ayants-cause (veufs et veuves non remariés) des bénéficiaires mentionnés précédemment, les titulaires d'une pension de réversion, sous réserve de ne pas bénéficier d'une prestation de même nature. Les pensionnés et ayants-cause concernés doivent avoir leur résidence effective en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

Le bénéfice de l'aide au maintien à domicile n'est pas cumulable avec des aides de même nature versées par les conseils généraux ou des aides prévues par des textes législatifs ou réglementaires versées au titre du handicap.

>>> Pour en savoir plus

Tél. 3960 du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 (0,06 cts d'euros/mn + prix d'un appel) ou consulter le site Internet de la CARSAT de votre région.

Cette aide revêt plusieurs formes :

- un plan d'action sociale personnalisé (aide ménagère, portage des repas...) : dépense plafonnée à 3 000 €/an ;
- un soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation (dépense plafonnée à 1 800 €/an et pour une durée maximale de trois mois) ;
- un soutien ponctuel en cas de fragilité physique ou sociale (dépense plafonnée à 1 800 €/an et pour une durée maximale de trois mois) ;
- une aide « habitat et cadre de vie » destinée à financer des travaux nécessaires au maintien à domicile (le plafond d'aide annuel est fixé entre 2 500 et 3 500 €/an selon les ressources). Pour bénéficier de cette aide, les retraités doivent s'adresser à la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) dont dépend leur domicile. L'aide de l'État est une aide financière partielle dont le montant varie selon les ressources du retraité.



Vie pratique

Job d'été, travail étudiant, stage : devez-vous déclarer ces revenus ?

Près d'un étudiant du supérieur sur cinq cumule emploi et études¹. Qu'il s'agisse d'un stage, d'un emploi régulier dans l'année ou d'un simple contrat d'appoint occasionnel, savez-vous si l'étudiant doit déclarer les revenus tirés de ces activités au moment de remplir sa déclaration ? Le point sur ses obligations.

Les revenus tirés d'un job étudiant ou d'un job d'été

Les revenus tirés d'une activité salariée exercée en parallèle d'études ne sont pas imposables sous réserve de remplir certaines conditions :

- avoir 25 ans ou moins au 1er janvier de l'année d'imposition ;
- le total des revenus ne doit pas dépasser la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du Smic, soit 4 440 € pour 2017. La fraction des revenus excédant cette limite doit être déclarée.

Les revenus tirés d'un stage

Votre enfant est étudiant/ élève d'une école et a effectué dans ce cadre un stage en entreprise ?

Les revenus sont normalement imposables. Toutefois, le **Code de l'éducation** prévoit que les gratifications versées aux stagiaires pour un stage ou une période de formation en milieu professionnel sont exonérées de déclaration, s'ils ne dépassent pas le montant annuel du **Smic**, soit 17 763€ pour les revenus 2017.

Au-delà de cette limite, les indemnités doivent être déclarées.

À noter : il ne faut pas déclarer les bourses d'études sur critères sociaux ni l'aide personnalisée au logement (APL).



>>> Pour en savoir plus

Source sur le site Internet du défenseur des droits :

> <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/job-ete-etudiant-stage-declaration-revenus?>

¹ INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280810>

Agenda



Mardi 5 juin 2018

> **CHSCT administration centrale** sur le site Lumière, salle des commissions à 14 h 30.

Lundi 11 juin 2018

> **CHSCT spécial préfecture** sur le site Lumière, salle des commissions à 14 h 30.

Partenariats

Le nouveau visage de la fondation Jean Moulin...

Le 1^{er} juin la fondation Jean Moulin a révélé sa nouvelle identité visuelle et son nouveau site Internet.

Un logo simple et lisible, un site Internet épuré et intuitif. Le graphisme choisi traduit la dynamique de la fondation tout en s'inscrivant dans la modernité. La nouvelle image de la FJM, qui se décline d'une part sur le site mais également sur l'ensemble des outils de communication, se veut contemporaine et dans l'air du temps.

C'est grâce à votre confiance et à l'énergie de ses collaborateurs que la fondation fait constamment évoluer son offre. Une offre plus facilement accessible grâce au site en responsive design pour smartphones et tablettes.

Site Internet de la FJM : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/>



Une équipe Police nationale participe à la 10^e édition des 24 H du Mans Vélos !

Les 25 et 26 août 2018, aura lieu la 10^e édition de la course « 24 heures du Mans vélos », sur le circuit Bugatti, au Mans.

Cette année, 20 policiers répartis dans 3 équipes vont porter les couleurs de la Police nationale lors de cet évènement sportif. Ils seront accompagnés d'un co-équipier de choix : Sandy Casar. Non seulement le sportif parrainera les 3 équipes, mais il intégrera même l'une d'entre elles. Les équipes cyclistes représentant la Police nationale ont été présentées le 22 mai dernier dans les locaux parisiens d'Interiale, en présence du directeur central de la Police nationale, Pascal Lalle. L'occasion de dévoiler également leur maillot officiel, conçu par l'équipe des graphistes du service d'information et de communication de la Police nationale (SICoP), aux couleurs des sponsors : Intériale, l'ACPNSI (Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure) et la FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale). Ces policières et policiers représentent tous les grades de la Police nationale, du directeur, contrôleur général, en passant par des commissaires, officiers, gradés, gardiens et adjoints de sécurité.

Une occasion aussi de montrer les vertus du sport en matière de cohésion et de convivialité d'équipe.

Lire la brève et visionner les images sur > [le portail Intranet de la Police nationale](#).



Logement

Prêt à taux zéro : qu'est-ce que c'est ?

Le prêt à taux zéro (PTZ) constitue un dispositif de soutien à l'accès à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires. Il permet d'acquérir sa première résidence principale et est accordé sous conditions de ressources. Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Le prêt à taux zéro est gratuit, d'une durée de 20, 22 ou 25 ans avec une période de différé d'une durée de 5 à 15 ans, durant laquelle le ménage ne paie aucune mensualité sur son PTZ. Par ailleurs, le PTZ ne peut pas financer la totalité de l'achat de votre résidence. Il doit donc être complété par un ou plusieurs prêts. Il ne peut excéder le montant du ou des autres prêts.

Vous pouvez bénéficier d'un PTZ qu'à la condition que vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des 2 dernières années précédant le prêt.

Vos revenus doivent être inférieurs à un plafond qui varie en fonction de la zone où se trouve le logement, du nombre de personnes occupant ce logement. Les ressources étudiées pour le prêt à taux zéro prend en compte le revenu fiscal de référence des personnes qui vivront dans le logement concerné. L'année de référence pour les plafonds de revenus est l'année N-2.

Le montant de votre PTZ est égal à une partie du coût total de l'achat dans la limite d'un plafond. Le montant de votre prêt à taux zéro dépend : du fait que le logement soit neuf ou ancien, du prix d'achat du logement, de la zone dans laquelle se trouve le logement, du nombre d'occupants de ce logement.

Pour calculer le montant du PTZ auquel vous pouvez prétendre, il faut multiplier votre plafond par la part du prix du logement prise en charge (en 20 % et 40 %). Exemple : vous achetez un logement neuf en zone B1 ; vous êtes un couple avec un enfant (3 occupants) ; le logement coûte 300 000 €, le montant du PTZ auquel vous pourrez prétendre : $230\,000 \times 40\% = 92\,000$ €.

Le ministère de l'Intérieur possède également son propre prêt à taux zéro (PTZMI) géré par le CSF (Crédit Social des Fonctionnaires). Ce prêt concerne exclusivement les fonctionnaires affectés en Île-de-France et acquérant une résidence principale en Île-de-France et ses départements limitrophes 27, 28, 45, 89, 10, 51, 02, 60, et dans les départements 06, 13, 33, 59, 67, 69.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/logement/17-accession-a-la-propriete>

Source : Connaître le plafond de l'opération : > <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/PTZ-pret-a-taux-zero?>

Simulateur du zonage de sa commune : > <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonage-abc>

Simulateur pour calculer son Prêt à taux zéro : > <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Les partenaires de la FJM...

CENTER PARCS

> **Votre séjour pour 4 personnes à partir de 399 €***

A retrouver en vous connectant sur : > <http://ce.pv-holidays.com/fr-fr/center-parcs>

Identifiant : MINISINTER et mot de passe : **29207**

Réservation au **0 891 700 550** : **CE01 0038**

*Offre valable pour un séjour du 31/08/2018 au 03/09/2018 au Domaine Trois Forêts en cottage confort 4 personnes. Offre valable sur l'hébergement en plus des frais de dossier offerts (hors prestations annexes et frais d'acheminement), suivant les dates et catégories de cottages indiquées. Offre soumise à disponibilités selon un stock alloué à cet été (jusqu'aux 30 derniers cottages).



COURS LEGENDRE

> **Les stages de pré-rentree. Votre remise fondation Jean Moulin : 15 %**

Tarif (selon la formule) à partir de **194 €** le stage. Du lundi 20 au 24 août 2018 et du lundi 27 au vendredi 31 août 2018.

Séances de 2 h 15 sur 5 jours. 3 sessions par jour. Stages encadrés par des professeurs de l'Éducation nationale.

Tél. **01 42 71 91 71** - Code promo : **POL12**

Découvrez vos autres réductions sur : <http://cours-legendre.fr/fondation-jean-moulin/>

Code d'accès : **PO=57mb7**



BELAMBRA

> **Offre bonus de 5 % doublée !** Soit 10 % en plus sur les promotions en cours. Cette offre est valable jusqu'au 30 juin inclus.

A retrouver en vous connectant sur : <http://www.belambra.fr/promos-partenaires> ou tél. **0 890 64 53 54**

Code partenaire : **89395** - Identifiant : **MINTER** - Mot de passe : **89395**



Cet été, la résidence le Néouvielle de Saint-Lary vous propose 3 séjours...

Séjour « la montagne est à vous » du 15 juin au 6 juillet et du 1^{er} au 22 septembre

Séjour de 4 jours/3 nuits en pension complète (balcon, sanitaires privatifs, linge de toilette, TV et wifi).

Activités incluses : un soin d'une valeur de 80 € aux thermes Sensoria de Saint-Lary, une formule resto + bains à Balnéa.

Tarif adulte = 235 €* (nuitée supplémentaire : 39 €/pers.)

* Ne comprend pas : le transport sur les lieux d'activités, les boissons, la taxe de séjour.

JUILLET/AOÛT

Séjour « nature et détente »

Séjour de 8 jours/7 nuits en pension complète.

Activités incluses : Une nuitée en formule demi-pension dans un refuge, un aller-retour pour le téléphérique du Pic du Midi, une entrée aux bains thermoludiques Balnéa à Loudenvielle, une entrée au parc « Les Aigles d'Aure », une entrée enfant au parc suspendu du Moudang.

Séjour « sportif »

Séjour de 8 jours/7 nuits en pension complète.

Activités incluses : une descente en rafting, une sortie canyoning en Espagne, une sortie en trottinette de descente.

Attention : être âgé de plus de 6 ans, savoir nager et mesurer plus de 1,35 m.

Pour toute réservation effectuée avant le 1^{er} juillet 2018 :

- Tarif adulte (à partir de 14 ans) = **399 €**.
- Tarif enfant = **259 €**.

Pour toute réservation effectuée après le 1^{er} juillet 2018 :

- Tarif adulte (à partir de 14 ans) = **434 €**.
- Tarif enfant = **287 €**.

Offre spéciale famille sur les 2 séjours juillet/août :

Pour toute réservation de 2 adultes + 2 enfants, le 2^e enfant est à - 50 %

Renseignements et réservation :

Fondation Jean Moulin – Résidence Le Néouvielle

Rue du Grand Pré – 65170 Saint-Lary-Soulan

Tél. **05 62 39 43 88** – fjmlneouvielle@orange.fr



Du côté de l'ANAS...

COLONIE DE VACANCES

- > Rivesaltes : 1^{er} séjour du 5 au 19 juillet 2018, 2^e séjour du 23 juillet au 6 août 2018, 3^e séjour du 10/08 au 26/08/2018.

Des places sont encore disponibles pour le 1^{er} et 3^e séjour et concernant les enfants porteurs de handicap, il reste une place sur le 1^{er} séjour et une place sur le 2^e séjour.

Pour en savoir plus : site Internet de l'Anas/Les colonies de vacances : > www.anas.asso.fr



Les offres Disney...

Pass annuels 2018

- > Pass annuel **DISCOVERY** au prix de **134 €** au lieu de 149 €.
- > Pass annuel **MAGIC FLEX** au prix de **197 €** au lieu de 219 €.
- > Pass annuel **MAGIC PLUS** au prix de **233 €** au lieu de 259 €.

Le Pass annuel temporaire devra être échangé en un Pass annuel définitif et nominatif au Bureau des Passeports annuels du Parc Disneyland dans une période de 6 mois à compter de la date d'émission. A partir de cet échange, le Pass annuel sera valable 1 an.



Offre spéciale « Marvel summer of super heroes »

- > **Billet 1 jour / 2 parcs** : tarif unique adulte/enfant à **62 €!** (gratuit pour les - de 3 ans)

Billet valable pour une **visite du 7 avril au 26 septembre 2018 inclus**.

Achat jusqu'au 25 septembre 2018.

Billet période sans restriction de dates.



Modalités et réservations :

- Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :
- > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/la-billetterie-disney>
- Site Internet de la fondation Jean Moulin :
- > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/disneyland-paris>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).

SDASAP/DRH

>> Arrivée

> Anne Brosseau,

administratrice générale, a pris ses fonctions de sous-directrice à la sous-direction de l'action sociale et l'accompagnement du personnel à la SDASAP/DRH le lundi 4 juin 2018.

>> Départs



> Véronique Baglan,

quitte la section Instance de concertation du bureau du pilotage des politiques sociales/SDASAP/DRH pour la direction de la sécurité routière.



> Francis Membrard,

chef du bureau du pilotage des politiques sociales prend sa retraite après 41 ans au service du ministère de l'Intérieur.

Nous lui souhaitons une bonne retraite !